

LES TROPHÉES DES ENTREPRISES 2027

DOSSIER DE CANDIDATURE

à transmettre avant le 15 janvier 2027



PRÉSENTATION DES CATÉGORIES



PRIX ARTISANAT

Récompense une activité artisanale en cœur de ville ou en centre-bourg, ou en périphérie ou quartier de ville.



PRIX COMMERCE

Récompense un projet / une activité commercial(e) en cœur de ville ou en centre-bourg, ou en périphérie ou quartier de ville.



PRIX TOURISME

Récompense une pleine réussite innovante dans le domaine du tourisme.



PRIX INDUSTRIE

Récompense l'amélioration d'un produit à destination de la clientèle de l'entreprise / récompense l'amélioration de l'outil de travail / récompense le développement de nouveaux process.



PRIX SERVICE

Récompense la pleine réussite d'une activité de service.



PRIX ENVIRONNEMENT

Objectif : encourager et promouvoir les réalisations des entreprises qui intègrent l'environnement et le développement durable dans les diverses facettes de leurs activités, produits et services.



PRIX COUP DE CŒUR

récompense l'entreprise remarquée unanimement par le jury parmi les lauréats des six prix précédents, ou parmi les candidats.

La prise en compte de la politique du handicap pour l'inclusion et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap est intégrée dans chaque catégorie, afin de favoriser les entreprises ayant une action particulièrement valorisante sur cette thématique.

Conformément à l'article 6 du règlement du concours : « Chaque candidat ne peut concourir que dans une seule catégorie et ainsi ne présenter qu'un seul dossier ».

**CHOIX DE LA CATEGORIE
DANS LAQUELLE
VOUS SOUHAITEZ CONCOURIR**

(sous réserve de modification
par Ardenne Métropole)



Tous les éléments transmis sont confidentiels,
Ardenne Métropole ne les diffusera pas sans votre accord préalable.

IDENTITÉ

Raison sociale :

Nom de l'entreprise :

Date de création :

Numéro SIRET :

Statut juridique de l'entreprise :

Capital social :

Structure du capital :

Porteur de projet

Nom et prénom :

Date de naissance :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code postal - Commune :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

Expériences et parcours professionnel : **joindre un CV**

Activité de l'entreprise :

Marchés actuels de l'entreprise :

	2024	2025	2026
CA (en k€)			
Résultat net (en k€)			
Effectif total			

DESCRIPTIF DU PROJET ET DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Si votre projet implique une coopération avec plusieurs acteurs, merci de le préciser

Quelles sont vos compétences / aptitudes / expériences ?

Quelle politique menez-vous en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap ?

Quelles sont / ont été vos motivations pour créer ou reprendre cette entreprise ?

Quels sont vos clients actuels / cibles, leurs besoins, leurs attentes ?

Quelle est l'étendue géographique de votre marché potentiel ?

Qui sont vos principaux partenaires et fournisseurs (actuels et / ou prévus) ?

Qui sont vos concurrents ? Quels sont leurs points forts ou leurs points faibles ?

Quels sont les éléments qui vous permettent de constituer / estimer votre chiffre d'affaires ?

Quelle est votre stratégie commerciale ? (canaux de distribution, gamme de prix, ...)

Quels sont vos outils / supports de communication ? (site internet, plaquettes, flyers, réseaux sociaux ...)

Quels sont les moyens nécessaires pour développer votre entreprise ?

Quels sont vos objectifs, quelle est votre vision à moyen / long terme pour votre entreprise ?

Quel plan d'actions concrètes avez-vous prévu de mettre en œuvre ? À quelle échéance ?

Avez-vous participé à d'autres concours ? Si oui, lesquels ?

Autres éléments que vous souhaitez préciser :

Traitement des données personnelles

Dans le cadre de ce concours, vos données personnelles vont faire l'objet d'un traitement informatique de la part des services d'Ardenne Métropole. Le destinataire des données sera le service « économie et fonctions métropolitaines ».

Ces informations et données personnelles seront également conservées à des fins de sécurité et afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées pendant une durée de 1 an. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du service habilité à les traiter.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au Délégué à la Protection des Données. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à dpo@ardenne-metropole.fr ou à l'adresse suivante :
DPO - Mairie de Charleville-Mézières - Service JURA - Place du Théâtre - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Il est également possible de faire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés :
<https://www.cnil.fr/fr>

Obligatoires :

- ☐ Justificatif d'immatriculation ou extrait Kbis avec date de début d'activité
- ☐ Logo de l'entreprise si l'entreprise en dispose

Facultatives :

- ☐ Plan de financement et / ou plan de trésorerie
- ☐ Supports de communication de l'entreprise
- ☐ Photos, illustrations
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ Tout document que le chef d'entreprise jugera utile pour valoriser sa candidature

Afin que la participation au concours soit validée, le dossier de candidature doit être correctement complété et accompagné des pièces obligatoires.

Il doit être envoyé **avant le 15 janvier 2027**, soit :

➔ à l'adresse mail suivante : commerce@ardenne-metropole.fr

➔ à l'adresse postale suivante : ARDENNE MÉTROPOLÉ - Service économie et fonctions métropolitaines - 49 avenue Léon Bourgeois - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Chaque candidature validée recevra un accusé de réception par mail confirmant la participation au concours et la présentation du dossier au jury de sélection.

Les participants à ce concours s'engagent à accepter entièrement et sans réserve le règlement du concours « Les trophées des entreprises Ardenne Métropole - édition 2027 ».

À
le

Signature obligatoire du candidat
précédée de la mention
« lu et approuvé »